

Publié le 21 janvier 2019.
Dernière modification : 24 janvier 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

UNION ÉLECTRIQUE COLONIALE PUIS UNION ÉLECTRIQUE D'OUTRE-MER UNELCO

filiale de l'[Union électrique rurale](#)
et d'autres émanations du groupe Loustau,
puis de Sud-Lumière
et de la Société lyonnaise des Eaux.

S.A., 1929.

Nouvelle-Calédonie
(*Les Archives commerciales de la France*, 19 mars 1929)

PARIS. — Formation, — Soc. anon. dite L'UNION ÉLECTRIQUE COLONIALE (Soc. d'études), 48, Bienfaisance. — 99 ans. — 100.000 fr. — 8 mars 1929. — *Gazette du Palais*.

L'UNION ÉLECTRIQUE COLONIALE
(Société d'études)
(*La Journée industrielle*, 6 avril 1929)

Récemment constituée, cette société anonyme a pour objet d'effectuer toutes études nécessaires en vue de l'acquisition, l'exploitation et l'utilisation sous toutes ses formes de toutes chutes d'eau : leur captage, leur dérivation et leur aménagement en vue de la création de l'énergie électrique, et toutes opérations s'y rattachant.

Le siège social est à Paris, 48, rue de la Bienfaisance.

Le capital est de 100.000 fr., représenté par 125 actions A et 75 actions B de 500 fr. chacune, toutes souscrites en numéraire.

MM. Georges Loustau ¹, industriel, à Paris, 74, boulevard Haussmann ; Georges Petit, ingénieur, 3, boulevard des Sablons, à Neuilly ; et Joseph Wisor, ingénieur, 118, avenue de Versailles, à Paris, sont les premiers administrateurs.

¹ Georges Loustau (1889-1970) : ingénieur électricien de l'École Bréguet de Paris. Administrateur délégué de L'Électrification industrielle. Voir [encadré](#).



Coll. Jacques Bobée

BANQUE COLONIALE D'ÉTUDES ET D'ENTREPRISES MUTUELLES
Société anonyme au capital de 24.000.000 fr.
94, rue de la Victoire, Paris
Monsieur Grosdidier Pol
demeurant à Commercy (Meuse)
est inscrit sur les registres de l'Union coloniale d'électricité
comme propriétaire de trois parts de fondateur.
Paris, le 9 septembre 1929.
Imp. de la Banque et des Cies d'assurance, Paris

ÉLECTRICITÉ
L'Union électrique coloniale
(La Journée industrielle, 31 janvier 1930, p. 2, col. 4 et 5)

Le capital de cette société vient d'être porté de 100.000 fr. à 8 millions, par la création de 15.800 actions de 500 fr., dont 5.925 catégorie B et 9.875 catégorie A.

Sur ces actions, 3.925 B et 75 A ont été attribuées à la Compagnie financière d'études*, à Paris, 48, rue de la Bienfaisance, et 2.000 B à la société l'Union électrique rurale*, à Paris, 107, rue de l'Université. Il a été créé, en outre, 1.000 parts bénéficiaires divisées en titres de dixièmes de part, dont 675 attribuées à la première société apporteuse, 100 à la deuxième société et 100 au Consortium financier G. Loustau et Cie, à Paris, 48, rue de la Bienfaisance.

(*Les Annales coloniales*, 15 avril 1930)

Monnier, ingénieur électricien de l'Union électrique coloniale, est à Nouméa pour y installer l'éclairage électrique de la ville. L'Union électrique coloniale est de création récente. Monnier a recruté sur place le personnel ouvrier nécessaire

(*Les Archives commerciales de la France*, 6 juin 1930)

PARIS. — Modification. — Soc. dite L'UNION ELECTRIQUE COLONIALE, 48, Bienfaisance. — Capital porté de 8.000.000 fr. à 20.000.000 fr. — 9 mai 1930. — *Gazette du Palais*.

(*L'Action française*, 8 juillet 1930)

L'Union électrique coloniale porte son capital de 8 à 20 millions par l'émission au pair de 24.000 actions de 500 francs.

1930 (août) : Participation dans la Holding électrique franco-orientale (Élecorient) : investissements à Constanza et Galatz (Roumanie)

L'ÉTAT ACTUEL DE L'ÉLECTRIFICATION
DES COLONIES ET LES PROJETS EN COURS
CHAPITRE PREMIER
AFRIQUE DU NORD
(Congrès de l'outillage économique colonial, 1931)

Région de Constantine

.....
L'Union électrique coloniale projette actuellement la construction sur l'Oued Rummel, à 15 kilomètres en aval de Constantine, d'une centrale hydraulique, dont la puissance totale sera de 20.000 kW.

.....
Dans le Sud algérien, l'Union électrique coloniale exploite à Batna une centrale thermique de 600 CV et elle en construit actuellement deux autres, à Djelfa (250 CV) et à Touggourt (1.000 CV).

Tunisie

.....
Centrale thermique de Gafsa (Union électrique coloniale).
Cette centrale actuellement en construction disposera d'une puissance totale de 1.000 CV. fournie par trois groupes Diesel.

L'ÉLECTRIFICATION INDUSTRIELLE
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 mars 1931)

.....

En dehors des travaux à effectuer dans la métropole, le conseil s'est préoccupé de trouver des débouchés à l'étranger et aux colonies. Ses rapports avec l'Union électrique coloniale ont permis d'enregistrer des travaux importants en Algérie, en Tunisie, en Nouvelle-Calédonie, etc. On envisage aussi des travaux très importants en Afrique du Nord.

L'UNION ÉLECTRIQUE RURALE
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 avril 1931)

.....

L'année 1929 avait bénéficié de la cession des participations de l'Union électrique d'Indochine et la cession d'une affaire d'Algérie à l'Union coloniale [d'électricité], réalisations faites avec un profit intéressant.

L'UNION ÉLECTRIQUE COLONIALE
(*La Journée industrielle*, 6 juin 1931)

L'assemblée ordinaire, tenue hier sous la présidence de M. Paul Bénazet, a approuvé les comptes du premier exercice social, clos le 31 décembre 1930. Les bénéfices d'exploitation se sont élevés à 1.008.841 fr. 03, pour un produit brut de 1.758.734 fr. 44.

Le dividende a été fixé à 6 % ; il sera mis en paiement à partir du 15 juillet.

L'assemblée a ratifié les nominations de MM. J. Costa de Beauregard², R. Jarry et A. Mantout³, en qualité d'administrateurs.

Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a décidé de modifier l'article 17 des statuts en vue de porter à 15 le nombre maximum des administrateurs.

L'UNION ÉLECTRIQUE COLONIALE
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 juin 1931)

.....

Le rapport du conseil donne les indications suivantes sur la marche des affaires sociales au cours de l'exercice écoulé :

² Josselin Costa de Beauregard (Plouezoc'h, Finistère, 21 mai 1901-Belley, 14 septembre 1952) : fils de Paul Costa de Beauregard (1874-1943, mpf), maire de Plouezoc'h, et d'Anne Césarie de Kersauson. Marié à Paris-VIII^e, le 26 avril 1926, avec Henriette Françoise Marie Berthe Brossaud de Juigné. Administrateur de diverses filiales du groupe Loustau : Société Centrale de Distribution d'énergie (1923-1924), Compagnie générale d'applications électriques, Union électrique rurale (1928) et Union électrique coloniale (1931).

³ Robert Jarry et André Mantout : issus de la [Société hydro-électrique du Congo français](#).

Conformément au programme qu'elle s'est tracé, la société a commencé par prendre position dans les diverses régions d'outremer où elle entend exercer son activité. À l'heure actuelle, elle a, en cours d'exploitation ou d'aménagement, diverses concessions en Algérie, en Tunisie, en Afrique équatoriale, aux Indes françaises, à Nouméa. Elle a pris des participations dans la Société des Forces motrices du Khenec (Algérie), dans l'Union électrique tunisienne, dans la Société hydroélectrique de la Réunion ; dans la Société hydroélectrique du Congo français.

BATNA
BIENVENUE
(*L'Écho d'Alger*, 20 juin 1931)

Nous avons eu le plaisir ces jours derniers d'avoir parmi nous M. Paul Rousillo, directeur de l'Union électrique coloniale, à qui nous présentons nos souhaits de bienvenue.

Territoires du Sud
DJELFA
DÉCÈS
(*L'Écho d'Alger*, 6 juillet 1931)

La population a appris avec peine le décès de la petite Colette-Blanche, fille de nos estimés concitoyens M^{me} et M. Paranty André, représentant de l'Union électrique coloniale à Djelfa.

Nos sincères condoléances à M^{me} et M. Paranty.

L'UNION ÉLECTRIQUE COLONIALE
(*La Journée industrielle*, 6 février 1932)

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 15 février en vue d'examiner la situation sociale et de statuer éventuellement sur la réduction et l'augmentation du capital, actuellement fixé à 20 millions.

L'UNION ÉLECTRIQUE COLONIALE
(*La Journée industrielle*, 16 février 1932)

Une assemblée extraordinaire tenue hier a décidé de réduire le capital social de 20 à 10 millions et de supprimer les intérêts intercalaires.

L'UNION ÉLECTRIQUE COLONIALE
(*La Journée industrielle*, 10 mars 1932)

L'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire, convoquée pour le 17 mars, comporte l'examen et l'approbation éventuelle d'un projet de contrat en vue d'obtenir un concours financier. Les actionnaires seront appelés, en outre, à statuer sur la démission et la nomination d'administrateurs.

Discours prononcé par M. Adrien JUVANON,
gouverneur des Établissements français dans l'Inde,
à l'ouverture de la session ordinaire du Conseil général, le 28 novembre 1931.
(*Bulletin de l'Agence générale des colonies*, avril 1932)

.....
[575] Je me soucie également de la bonne électrification de nos établissements. En plein accord avec la municipalité de Pondichéry, j'ai examiné et approuvé en conseil privé le contrat avec elle avec la Société Union électrique coloniale, filiale de la Société parisienne d'électrification industrielle*.

J'étudie actuellement un projet de contrat, tendant à la construction dans l'établissement de Pondichéry d'une ligne de courant à haute tension destinée à permettre aux communes de s'assurer le courant électrique. Une correspondance — trouvée incomplète — échangée entre la société précitée et mon prédécesseur ne m'a pas permis de me rendre exactement compte de l'économie dudit projet auquel est adjoint la cession éventuelle du service des eaux que M. DE GUISE s'était déclaré prêt à approuver. Si, au cours de vos travaux, je suis à même [576] de vous prier de donner votre avis, je vous saisirai, en vous indiquant quelle est ma manière de voir.

(*L'Action française*, 21 février 1932)

Une récente assemblée de l'Union électrique coloniale a décidé de réduire le capital de 20 à 10 millions et de supprimer les intérêts intercalaires.

APPUI DE SUD-LUMIÈRE

Union électrique coloniale
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 19 mars 1932)

Tenue extraordinairement, l'assemblée ordinaire a approuvé un projet de contrat avec le Sud-Lumière* en vue d'obtenir son concours financier.

Union électrique coloniale
(*Les Annales coloniales*, 9 avril 1932)

Une nouvelle avance de 52.000 fr. vient d'être consentie à cette société par le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie.

L'éclairage électrique à Nouméa
(*Les Annales coloniales*, 7 juin 1932)

Après avoir attendu pendant un grand nombre d'années l'éclairage électrique de Nouméa, M. le gouverneur Guyon a autorisé, le 30 mars dernier, la mise en service du réseau de distribution d'énergie électrique construit par la Société U.N.E.L.C.O. qu'il faut lire : Union électrique coloniale.

C'est en 1912 qu'ont commencé les premiers pourparlers de la municipalité de Nouméa avec la Société Le Chrome* pour amener le courant électrique au chef-lieu de la colonie pour l'éclairage de la ville. Ces pourparlers, interrompus pendant la guerre, furent repris après la paix, et comme ils semblaient ne pas devoir se terminer, M. le gouverneur Guyon, dès son arrivée, mit la société en demeure de tenir ses engagements. C'est alors qu'elle passa à une autre société le contrat qu'elle avait signé et, après la régularisation de la situation, c'est l'Union électrique coloniale qui a exécuté les travaux qui ont établi à Nouméa le réseau d'énergie électrique qui vient d'être mis en service.

L'UNION ÉLECTRIQUE COLONIALE
(*La Journée industrielle*, 28 juin 1932)

Les actionnaires, réunie hier en assemblée ordinaire, ont approuvé comptes de l'exercice écoulé qui se soldent par une perte de 2.393.561 francs.

Le conseil a été renouvelé en totalité et est désormais composé comme suit : président. M. Maurice Elias ; administrateurs, MM. Jacques Bréguet. Lucien Romer, Louis Tassart et Ad. Wenzell.

Pondichéry
Déchéance de la Société « L'Union électrique coloniale »
(*Les Annales coloniales*, 24 septembre 1932)

Un arrêté du Gouverneur a prononcé la déchéance prévue à l'article 25 du Cahier des charges relatif à la concession par la commune de Pondichéry de la distribution d'énergie électrique dans ladite commune à la Société Union électrique coloniale, société anonyme au capital de vingt millions de francs ayant son siège social, 48, rue de la Bienfaisance, à Paris.

Union électrique coloniale
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 22 mars 1933)

L'assemblée extraordinaire a : 1° interprété une résolution votée par l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 1932, relative à la suppression des intérêts intercalaires ; 2° réformé la décision prise par l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 1931, relative à la mise en distribution des bénéfices pour l'exercice 1930 ; 3° sursis à décision en ce qui concerne l'application éventuelle de l'article 48 des statuts ; 4° nommé un administrateur.

L'UNION ÉLECTRIQUE COLONIALE
(*La Journée industrielle*, 22 mars 1933)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a approuvé les propositions du conseil tendant à différer la mise en distribution des bénéfices de l'exercice 1930.

M. Albert Marfaing a été élu administrateur.

L'UNION ÉLECTRIQUE COLONIALE
(*La Journée industrielle*, 24 juin 1933)

L'assemblée ordinaire tenue le 22 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1932 se soldant par une perte de 1.790.000 francs.

(*Les Archives commerciales de la France*, 21 juillet 1933)

PARIS. — Modification. — Union électrique coloniale, 48, rue de la Bienfaisance. — Transfert de siège : 52, rue de Lisbonne. — *Gazette du Palais*.

Rapport du préfet
Concession des chutes du Kheneg
(*Conseil général de Constantine*, octobre 1933)

M. le gouverneur général-a pris, à la date du 4 août 1930, un arrêté concédant au Syndicat intercommunal, l'établissement et l'exploitation des ouvrages hydrauliques et de l'usine génératrice destinée à l'utilisation des chutes.

M. Le Bozec, président du Syndicat, a présenté un projet dressé par la Société « L'Union électrique coloniale », établi dans des conditions profondément différentes de celles adoptées pour le projet mis à l'enquête.

Le concessionnaire a été invité à présenter un autre projet dans un délai qui a expiré le 4 février 1933. Ce projet ne nous est pas encore parvenu.

Une demande de subvention coloniale, présentée par le président du Syndicat, a été rejetée.

Revue de la presse coloniale
(*L'Étoile de l'AEF*, 2 novembre 1933)

De l'Agence extérieure et coloniale :

L'Afrique Equatoriale Française ne possède pas de houille ; ses ressources hydrauliques sont grandes. Le seul Congo peut fournir une énorme énergie.

Près de Brazzaville, il reçoit le Djoué sur lequel une chute de 50.000 C.V. a été concédée à l'Union électrique coloniale. On peut estimer à 20 millions de chevaux au minimum la totalité de la puissance hydraulique de l'A. E. F., où il est possible d'équiper

rapidement 100 000 C.V. pour le Congo-Océan et pour l'outillage de Brazzaville et de Pointe-Noire.

N. D. L R. — Parfaitement exact ; mais ce que notre excellent confrère oublie de dire, c'est que le matériel au complet — pour une somme rondelette de millions, est depuis des années à pied d'œuvre. Il y en a un peu partout, et on le retrouverait sans doute en débroussant certains endroits, mais devenu, bien entendu inutilisable. Ajoutons que personne ici ne connaît l'Union électrique Coloniale et que le commerce des lampes à essence est florissant...

Union coloniale d'électricité
(*L'Évènement*, 2 décembre 1933)

L'assemble ordinaire du 27 novembre a approuvé le comptes de 1932 se soldant par un déficit de 32.567 fr. amorti par un prélèvement sur la réserve spéciale.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de la Banque coloniale, de MM. Emmanuel Pelleray et Lucien Rappel ⁴, et elle a enregistré les démissions d'administrateurs de MM. Roger Trousselle, Henry Fégly et François Rousselet.

L'assemblée extraordinaire qui a suivi a décidé de ramener le nominal des actions de 250 à 100 fr. Les anciennes actions de 100 francs, antérieures à la réduction du capital de 1932 — qui n'avaient pas été échangées contre les nouveaux titres de 250 fr. — seront échangés contre des actions de 100 francs à raison d'une nouvelle pour quatre anciennes. Le conseil a été autorisé à réaliser une partie de l'actif immobilier au cas d'impossibilité de contracter un emprunt hypothécaire.

L'UNION ÉLECTRIQUE COLONIALE
(*La Journée industrielle*, 24 juin 1934)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1933 et ils ont pris acte des démissions et des nominations d'administrateurs, qui ont été ratifiées.

Union Electricque Coloniale
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 29 janvier 1935)

Produit brut d'exploitation 1.040.772 fr. contre 234.581 fr. Perte : 2.257.717 fr. contre 1.790.132. Déficit total : 4.047.849 fr.

L'UNION ÉLECTRIQUE COLONIALE
(*La Journée industrielle*, 23 juin 1935)

⁴ Lucien Rappel : administrateur délégué de la Banque générale pour la France et les colonies. Voir [encadré](#).

L'assemblée ordinaire, tenue le 21 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1934 faisant ressortir un solde créditeur de 364.567 fr. qui a été affecté à la provision pour créances douteuses.

Union électrique coloniale
(Cote de la Bourse et de la banque, 24 juin 1935)

Bénéfices de 1934 : 364.564 fr. Pertes antérieures : 4 millions 047.849 fr.

La Houille blanche (anc. de l'Institut électrotechnique de Grenoble), 1936 :
Setruck (Albert), dir. adj. Union électrique rurale pour l'Afrique du Nord à Bône. Puis (1948) dir. [Union électrique coloniale](#) à Tunis.

Parlementaires et financiers
par Roger Mennevée
(*Les Documents politiques*, février 1936)

BÉNAZET, Paul

La Nouvelle-Calédonie
(*Colonies autonomes*, trimestriel de l'Agence économique des colonies autonomes et des territoires africains sous mandat, mars 1936)

Énergie électrique

[49] Il existe dans la colonie deux usines électriques

1° Une centrale pour l'éclairage et la distribution de force motrice à Nouméa.

La Société Union électrique coloniale, dont le siège social est Paris, 48, rue de la Bienfaisance, a la concession de l'exploitation pour une durée de cinquante années, à compter du 25 novembre 1929.

Les caractéristiques de la centrale sont les suivantes :

Puissance normale disponible : 520 kilowatts.

Génératrices : une de 100 kilowatts, deux de 210 kilowatts.

Les génératrices sont entraînées par des moteurs Diesel.

Nature du courant : triphasé 50 périodes.

3.000 volts entre la centrale et les postes de transformations.

Sur les lignes de distribution 27 volts entre phases et neutre avec tolérance de 7 % en plus ou en moins ; 220 volts entre phases.

Longueur des lignes aériennes de distribution : 24.203 mètres.

Longueur des lignes souterraines entre la centrale et les postes de transformation : 6.900 mètres.

Nombre de postes de transformation 9, dont dans la centrale.

Production annuelle en 1932 14.600 kilowatts, éclairage

249. 2 et autres usagers 37.068.

Production annuelle en 1933 : 286.189 kilowatts.

Production annuelle en 1934 : 443.665 kilowatts

Premier semestre 1935 : 259.586 kilowatts

2° Une usine hydroélectrométallurgique de Vaté.

Cette usine, qui est la propriété de la Société « le Chrome* », est alimentée par les eaux de la rivière Yaté, au sud de la colonie.

Elle est utilisée par la Société Calédonickel pour la production de ferro-nickel.

ABSORPTION DE L'INDUSTRIELLE COLONIALE production et distribution d'électricité au Togo et en AEF

L'UNION ÉLECTRIQUE COLONIALE
(*La Journée industrielle*, 12 juin 1936)

Les comptes de l'exercice 1935, qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 30 juin, font apparaître une perte de 43.580 fr. portant le déficit total de 4 091.430 francs.

Union électrique coloniale
(*La Journée industrielle*, 18 juin 1936)

Une assemblée extraordinaire tenue hier a décidé la réduction du capital de 10 millions à 2.500.000 francs et a donné au conseil tous pouvoirs pour fixer les modalités selon lesquelles cette réduction sera réalisée. Elle a décidé également la suppression des actions B à vote pluvial et leur échange contre des actions à vote simple. Elle a décidé de porter à 500 francs le montant nominal des actions de la société ; différents articles des statuts ont été modifiés en conséquence.

L'assemblée extraordinaire ~~constitutive~~ qui s'est tenue le même jour a ratifié la décision prise par le conseil d'augmenter le capital pour le porter de 2.500.000 fr. à 10 millions par la création de 15.000 actions de priorité cumulatives de 500 fr. chacune. Ces 15.000 actions entièrement libérées seront attribuées en représentation de l'apport de partie de sa créance sur la société effectuée par le Sud Lumière.

L'assemblée spéciale des propriétaires d'actions B a ratifié purement et simplement la décision prise par l'assemblée extraordinaire plénière entraînant la suppression des actions B à vote, pluvial.

L'assemblée ordinaire ~~constitutive~~ a ratifié la décision prise par le conseil d'augmenter le capital social déjà en voie d'augmentation au chiffre de 10 millions jusqu'au chiffre de 15 millions par la création de 10.000 actions ord.fades de 500 fr. chacune. Ces 10.000 actions entièrement libérées seront attribuées à la société l'Industrielle Coloniale en représentation de l'apport conclu avec cette société.

L'assemblée de la société civile des parts bénéficiaires a ratifié les modifications apportées à divers articles des statuts par l'assemblée extraordinaire.

Union électrique coloniale
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 18 juin 1936)
[En bref]

Les assemblées extraordinaires ont voté la réduction du capital de 10 millions à 2.500.000 francs ; l'unification des actions A et B, la fixation à 500 francs du nominal des actions, la réaugmentation du capital à 10 millions contre apport par le Sud-Lumière* de 7.500.000 francs à valoir sur sa créance sur la Société et création de 15 millions pour apport-fusion de l'Industrielle Coloniale et création de 10.000 actions ordinaires.

Union électrique coloniale
(*La Journée industrielle*, 1^{er} juillet 1936)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1936, qui se soldent par une perte de 43.581 francs qui, ajoutée aux pertes antérieures, forme un solde déficitaire de 4 millions 91.430 fr., reporté à nouveau.

L'assemblée a donné leur *quitus* à MM. Jacques Bréguet, Henri Romer et Louis Tassart, anciens administrateurs.

Une assemblée extraordinaire tenue ensuite, après avoir entendu lecture du rapport de M. Jean Zap, commissaire, nommé par l'assemblée générale du 17 juin 1936, a adopté les conclusions de ce rapport et, en conséquence, approuvé définitivement l'apport-fusion effectué par la société L'Industrielle Coloniale, ainsi que les charges, attributions et avantages particuliers stipulés en représentation de cet apport. En conséquence, la fusion des deux sociétés se trouve définitivement réalisée.

L'assemblée a décidé que, par suite de la réalisation de l'augmentation de capital de 5 millions, ratifiée par l'assemblée générale du 17 juin 1936, le capital social se trouve porté au chiffre de 15 millions.

AEC 1937/1194 — L'Union électrique coloniale (UNELCO),
52, rue de Lisbonne, PARIS (8^e).

Tél. : Carnot 33-06. — 4 : Unelcol-47-Paris. — © : Cogef-Lugagne. — R.C. Seine 238.526 B.

Capital. — Société anon., fondée en 1929. Capital 15.000.000 de fr. divisé en 30.000 actions de 500 fr. chacune, dont 15.000 actions de priorité et 15.000 actions ordinaires. — Parts : 3.000 divisées en dixièmes.

Objet. — Acquisition, exploitation et utilisation sous toutes ses formes de toutes chutes d'eau, leur captage, dérivation, aménagement en vue de la création de l'énergie électrique. — Exploitation de concessions de distribution d'énergie électrique en Algérie et différentes colonies.

Conseil. — MM. Pierre Barris, présid. ; Simon Lessault, vice-présid. — admin. dél. ; Lt-colonel Bénédic, Roger Chappuis, Pierre Hainglaise, Albert Marfaing, Louis Pomé.

UNION ÉLECTRIQUE COLONIALE
(*La Journée industrielle*, 11 juin 1937)

Les comptes de l'exercice 1936 font ressortir un bénéfice de 394.000 fr. contre une perte de 43.581 fr. en 1935. La réduction de capital, effectuée pendant l'exercice, a effacé les pertes antérieures et un dividende de 5 %, soit 25 fr., sera payé aux 15.000 actions de priorité qui ont été attribuées au Sud-Lumière en échange d'annulation de créance. Les 5.000 actions ordinaires anciennes et les 10.000 actions ordinaires

attribuées à L'Industrie Cotonnière [*Industrielle Coloniale*] en rémunération d'apport ne recevront pas de dividende.

UNION ÉLECTRIQUE COLONIALE
(*La Journée industrielle*, 30 juin 1937)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1936, faisant apparaître un bénéfice de 1 million 38.531 fr., après versement de 595 725 fr. à la réserve générale pour dépréciations. Le bénéfice net ressort à 394.736 fr., permettant de verser l'intérêt de 5 % aux actions de priorité.

MM. Barris, Bénédic⁵, Hainglaise et Pome ont été confirmés dans leur fonction d'administrateurs.

SOCIÉTÉS
(*L'Étoile de l'AEF*, 31 juillet 1937, p. 8)

Union électrique coloniale — L'exercice 1936 a laissé un bénéfice de 394.000 francs, alors que le précédent s'était soldé en perte de 43 581 francs. La réduction de capital effectuée pendant l'exercice a effacé les pertes antérieures et un dividende de 5 %, soit 25 francs, sera payé aux 15.000 actions de priorité qui ont été attribuées au Sud Lumière en échange d'annulation de créance. Les 5.000 actions ordinaires anciennes et les 10.000 actions ordinaires attribuées à l'Industrielle Coloniale, en rémunération d'apport ne recevront rien.

L'électrification de la Tunisie se poursuit régulièrement
(*Travaux nord-africains*, 17 septembre 1937)

.....
L'Union électrique coloniale construit actuellement, entre Gafsa et Nefta, une ligne de 120 kilomètres à 12.000 volts qui desservira en particulier la palmeraie de Tozeur (11.500 habitants).
.....

UNION ÉLECTRIQUE COLONIALE
(*La Journée industrielle*, 14 juin 1938)

Le conseil proposera à l'assemblée ordinaire du 30 juin de fixer le dividende des actions privilégiées à 5 %, soit 25 fr. Les actions ordinaires ne recevraient rien. L'an dernier, les actions de priorité avaient reçu 5 %.

UNION ÉLECTRIQUE COLONIALE

⁵ Édouard Bénédic (1879-1962) : président d'Afrique et Congo. Voir [encadré](#).

(*La Journée industrielle*, 2 juillet 1938)

L'assemblée ordinaire tenue le 30 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1937, accusant un bénéfice net de 394.736 fr. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée a décidé d'attribuer aux actions de priorité l'intérêt statutaire de 5 % sur le montant libéré, payable à partir du 1^{er} juillet.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateur de M. Pierre Farlet et réélu M. A. Marfaing, administrateur sortant.

UNION ÉLECTRIQUE COLONIALE
(*La Journée industrielle*, 22 juin 1939)

L'assemblée ordinaire tenue le 21 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1938 faisant ressortir un bénéfice de 394.736 fr. Le dividende a été fixé à 5 % sur le montant libéré des actions et sera payable à partir du 1^{er} juillet.

Les résultats d'exploitation sont, dans l'ensemble, en progression sur ceux de l'exercice précédent.

L'UNION ELECTRIQUE COLONIALE
(*Le Figaro*, 30 mars 1942)

Les actionnaires ont approuvé les comptes provisoires de l'exercice 1940, qui se soldent sans profit ni perte, après déduction de diverses charges dont celles financières : bien que, après affectation de 620.366 francs à une réserve pour dépréciation des travaux, le compte de profits et pertes ait fait apparaître un solde créditeur de 1.032.730 francs.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère de la France d'outre-mer
(*Journal officiel de la république française*, 29 août 1948)

Chevalier

Genty (Paul-Charles-Eugène), Ingénieur directeur généra] en Afrique équatoriale française de l'Union électrique coloniale ; 34 ans 10 mois 7 jours de services, dont 6 ans de majoration pour mobilisation.

AEC 1951/380 — L'Union électrique coloniale (UNELCO)

52, rue de Lisbonne, PARIS (8^e).

Capital. — Société anon., fondée en 1929 au capital de 75 millions de fr. divisé en 37.500 act. de 2.000 fr.

Dividendes. — 1947 : 35 fr. ; 1949 : 148 fr. (128 fr. act. 30.001 à 37.500).

Objet. — Acquisition, exploitation et utilisation sous toutes ses formes de tout chutes d'eau, leur captage, dérivation, aménagement en vue de la création de l'énergie électrique. — Exploitation de concessions de distribution d'énergie électrique en Tunisie et différentes colonies : centrales électr. de Lomé (Togo), Brazzaville, Pointe-Noire et Bangui (A.-E. F.), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), Port-Vila (Nouvelles-Hébrides).

Conseil. — Simon Lessault, présid., Édouard Bénédic, Roger Chappuis, Pierre Hainglaise, Albert Marfaing ⁶, Edwin Poilay ⁷.

UNION ÉLECTRIQUE D'OUTRE-MER « UNELCO »
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 septembre 1952)

Après déduction des frais généraux, amortissements et provisions diverses, le bénéfice net de l'ensemble des exploitations s'établit, pour l'exercice 1951, à 58 millions 547.159 francs.

Compte tenu des charges financières et de l'amortissement pratiqué sur certaines valeurs du portefeuille, le solde créditeur s'établit finalement à 49.175.653 fr. contre 8.427.378 fr. pour 1950.

Le conseil proposera à l'assemblée du 24 septembre d'affecter 24 millions à un « fonds d'extension » et de répartir un dividende net de 200 francs contre fr. par action ancienne et de 121 francs par action provenant de la dernière augmentation de capital.

L'UNION ELECTRIQUE D'OUTREMER
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 septembre 1952)

L'assemblée ordinaire du 24 septembre a approuvé les comptes de l'exercice 1951, faisant ressortir un bénéfice de 49.175.000 francs, et a voté un dividende de 200 fr. net pour les actions anciennes et 121 fr. net pour les actions provenant de la dernière augmentation de capital (coupon n° 16).

L'assemblée a réélu les mandats de MM. Lessault et E. Poilay, administrateurs sortants, et a donné quitus de la gestion de M. Hainglaise, administrateur décédé.

BOURSE DE PARIS
PARQUET
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 août 1953)

L'UNION ÉLECTRIQUE D'OUTRE-MER (UNELCO), dont les bénéfices ont passé de 49.175.000 francs en 1951 à 67.991.000 francs en 1952, et qui fournit en électricité Gafsa, Nouméa, Pointe-Noire, Brazzaville, à 27.500 contre 27.200 et 26.500 mercredi.

UNION ÉLECTRIQUE D'OUTRE-MER « UNELCO »
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 janvier 1954)

Il sera proposé à l'assemblée extraordinaire du 25 janvier l'augmentation du capital de 281.250.000 francs à 375 millions au moyen de l'incorporation de réserves et de la distribution gratuite de 18.750 actions nouvelles de 5.000 fr. sur la base d'une action nouvelle pour trois anciennes de 5.000 fr.

⁶ Nicolas-Albert Marfaing (10 octobre 1885 à Gestès, Ariège-18 février 1961, Paris XVI^e.): chevalier de la Légion d'honneur en 1958 comme adjudant de l'armée de l'air. Trois citations en 1914-1918.

⁷ Edwin Poilay (1891-1970) : il débute à la Banque de l'Indochine, puis devient directeur général (1931) et président (1955) de la Banque de l'Afrique occidentale. Voir [encadré](#).

Le conseil demandera également aux actionnaires l'autorisation de porter éventuellement le fonds social, en une ou plusieurs fois, de 375 à 750 millions maximum, soit par incorporation de réserves, soit par émission d'actions de numéraire.

UNION ÉLECTRIQUE D'OUTRE-MER
« UNELCO »

(L'Information financière, économique et politique, 29 mai 1954)

L'exercice 1953 a laissé un bénéfice net de 98.598.919 francs, après dotation de 118.405.247 fr. aux amortissements.

Le conseil proposera un dividende net de 680 fr. contre 480 fr. par action dont la valeur nominale a été portée en 1953 de 4.000 à 5.000 fr. par incorporation de réserves.

UNION ÉLECTRIQUE D'OUTRE-MER
« UNELCO »

(L'Information financière, économique et politique, 23 juin 1954)

Au bilan au 31 décembre 1953, on note, par rapport au bilan précédent, une augmentation des valeurs réalisables à 466.858.000 francs c. 385 millions 700.000, les valeurs d'exploitation revenant pour leur part à 493.984.000 fr. contre 502.588.000 fr. En regard, les dettes à long terme et créanciers divers varient peu à 329.835.000 francs contre 339.234.000 francs. Les immobilisations après amortissements, passent à 1 milliard 670.827.000 fr. c. 1.326 millions.

UNION ÉLECTRIQUE D'OUTRE-MER « UNELCO »

(L'Information financière, économique et politique, 28 décembre 1954)

Les actions nouvelles de numéraire de 5.000 fr. (1 pour 3 anciennes), que la société se propose de créer, seront émises avec une faible prime.

Cette opération portera — rappelons-le — le capital de 375 à 500 millions.

UNION ÉLECTRIQUE D'OUTRE-MER « UNELCO »

(L'Information financière, économique et politique, 20 janvier 1955)

Les opérations d'augmentation du capital de 375 à 500 millions par émission à 5.500 fr. de nouvelles actions de 5.000 fr. (1 nouvelle pour 3 anciennes), commenceront le 1^{er} février.

UNION ÉLECTRIQUE D'OUTRE-MER « UNELCO »

(L'Information financière, économique et politique, 6 mai 1955, p. 15)

Le conseil proposera la répartition d'un dividende net de 650 fr. à chienne des 75.000 actions anciennes de 5.000 fr. composant le capital de 375 millions.

Le bénéfice net de l'exercice 1954 s'élève à 104.826.374 fr. contre 98 millions 598.919 fr. pour 1953.

Les 25.000 actions nouvelles de 5.000 francs, émises contre espèces en Lévrier 1955 et représentant l'augmentation du capital de 375 à 500 millions, portent jouissance du 1^{er} janvier 1955 et ne participeront donc pas à la répartition des bénéfices de 1954.

UNION ÉLECTRIQUE D'OUTRE-MER

Desfossés 1956/1360 :

Lessault (Simon)[1887-1982][X-Génie maritime. Adm. gén. Sud Lumière (30 déc. 1943)], 301 (Hydro-Énergie), 1212 (adg SUDENER), 1232 (Forclum), 1300 (pdt Parvillée), 1321 (pdt Élect. et eaux de Madagascar), 1360 (pdt UNELCO).

Buffet (Joseph), 1360 (adg UNELCO).

Bénédic (Édouard)(1879-1962)[colonel de la Légion étrangère au Maroc, chef de cabinet de Lyautey] [ép. Édith Guynet, fille de William Guynet, délégué de l'AEF au conseil sup. des colonies, pdt d'Afrique et Congo, de la Cie forestière Sangha-Oubangui, etc.], 313 (Financière du Congo frs), 469 (ph CGTA), 735 (ph Min. Oubanghi orient.), 1360 (Unelco), 1724 (pdt Afrique et Cgo).

Bonfils (Maurice), 301 (Hydro-Énergie), 303 (UFIE), 1313 (dg SMD), 1315 (pdt Fasi d'électricité), 1345 (Gaz et Eaux de Tunis), 1352 (pdt Eaux banlieue Paris), 1357 (dg SLEE), 1359 (Eau et force), 1360 (Unelco).

Girousse (Gaston)[1880-1963][Ép. Marguerite Bérard, fille d'Aristide, insp. gén. poudres. Enf. : 1 fils, Alain, puis trois filles dt Simonne ép. Pierre Révilliod*. . X, Supélec, École sup. PTT. Secr. gén. (jan. 1914), dir. (1919), adm. délégué (1924), v.-pdt, puis pdt du Nord-Lumière. Adm. de diverses autres soc. du groupe de l'Union d'électricité (Ernest Mercier) et de la Soc. Lyonn. des eaux. Cumule sous l'Occupation la direction de tous les secteurs électriques parisiens. Résistant, juste parmi les Nations.], 716 (LBC), 1212 (pdt SUDENER), 1232 (pdt FORCLUM depuis 1947), 1313 (SMD), 1360 (Unelco).

Marfaing (Albert)(1885-1961), 1360 (Unelco)

Poilay (Edwin), 107 (dg BAO), 164 (CNEP), 207 (v.-pdt Bq comm. afr.), 238 (Crédit foncier Ouest-Afr.), 1360 (Unelco), 1612 (EGTH), 1617 (DTP).

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. Xavier Michel

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Collard (G.), 1330 (comm. cptes Unelco).

Frinault (J.), 83 (comm. cptes La Prévoyance), 129 (comm. ptes Cie paris. réescpte), 203 (comm. cptes Cie algérienne de crédit et de bq), 568 (comm. cptes Ass. minière), 608 (comm. cptes Huaron), 637 (comm. cptes Ouasta-Mesloul), 649 (comm. cptes Sté minière intercoloniale), 655 (comm. cptes Peñarroya), 664 (comm. cptes SLN), 699 (comm. cptes Pétales Serco), 865 (comm. cptes suppl. Nord-Lorraine), 898 (comm. cptes Tubes de Bessèges), 1006 (comm. cptes Baudet, Donon et Roussel), 1143 (comm. cptes Morane-Saulnier), 1277 (comm. cptes Éts Hy-Lepaute), 1302 (comm. cptes Unelco), 1321 (comm. cptes Élect. et eaux de Madagascar), 1250 (comm. cptes Maison Bréguet), 1575 (comm. cptes Chx+cim.+matx construc. Maroc), 2045 (comm. cptes suppl. Barbier et Dauphin), 2073 (comm. cptes CATC).

Martineau (H.), 1360 (comm. suppl. Unelco).

SIÈGE SOCIAL : Paris (8^e), 52, rue de Lisbonne. Tél. : CAR. 33-06 (4 lignes).

CONSTITUTION : Société anonyme française constituée le 8 mars 1929 pour une durée de 99 ans.

OBJET : En France, dans les territoires de la France d'outremer ou sous mandat et à l'étranger, l'obtention de toutes concessions, l'acquisition, la construction et l'exploitation de tous ouvrages, usines ou réseaux, visant à la production et à la distribution de l'énergie électrique, ainsi que la construction et l'exploitation d'usines électrochimiques ou électrométallurgiques, et de toutes installations d'éclairage, de chauffage, de force motrice, d'extraction ou de traitement de minerais, de traitement et de distribution d'eau, d'égouts, de chemins de fer, funiculaires ou tramways, ou de toute entreprise se rattachant d'Une façon quelconque à l'industrie électrique.

PARTICIPATIONS : Énergie électrique de l'AEF, Société coloniale d'études et de travaux, Cie africaine de services publics.

CAPITAL SOCIAL : 500 millions de fr., divisé en 100.000 actions de 5.000 fr. À l'origine, 100.000 fr. ; porté par étapes successives à 67.500.000 fr. en 1949. Porté en 1949 à 75 millions, par élévation du nominal à 2.000 fr. Porté en 1951 à 225 millions par émission de 75.000 actions de 2.000 fr.

Regroupement en titres de 4.000 fr. (A.G.E. 3-5-52). Porté en 1953 à 281.250.000 fr. par élévation du nominal à 5.000 fr. Porté en 1954 à 375 millions par création de 18.750 actions nouvelles de 5.000 fr. réparties gratuitement (1 pour .9). Porté en 1955 à 500 millions par émission à 5.500 fr. de 25.000 actions de 5.000 fr. (1 pour 3).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Avant le 30 juin.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, prélèvements facultatifs pour réserves extraordinaires, 5 % d'intérêt aux actions ; le solde après- déduction du report à nouveau : 10 % au Conseil, 90 % aux actions.

LIQUIDATION : Apurement du passif, remboursement du capital, le solde aux actions.

SERVICE FINANCIER : Banque de l'Afrique Occidentale, Banque de l'Indochine, B.N.C.I. et Banque de Paris et des Pays-Bas.

TRANSFERTS : Siège social.

COTATION : Parquet « Cote Desfossés » actions 41. — Notice SEF : EL 439.

COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 13 (1^{er} novembre 1951), 164 fr. ; 14 et 15 : droits de souscription : 16 (1^{er} octobre 1952), 200 fr. ; 17 (10 juillet 1953), 240 et 480 fr. ; 18 : droit d'attribution (1 pour 3) ; 19 (15 juillet 1954), 340 et 680 fr. ; 20 : droit de souscription (1 pour 3) ; 21 (15 juillet 1955), 325 et 650 fr.

	Amort.	Provis.	Bénéf. net	Réserves	Divid. et Tant.	Div. brut par act.
	(En 1.000 francs)					(En fr.)
1948	—	—	7.740	387	7.246	180 70
1949	—	—	8.173	409	7.901	200 00
1950	—	—	8.427	421	7.926	200 00
1951	—	—	49.175	26.459	22.088	243 90
1952	—	—	67.991	33.399	34.959	580 00
1953	—	—	98.599	53.274	44.124	731 70
1954	—	—	104.826	42.125	63.583	789 17

NOTA : Les dividendes bruts s'entendent : pour 1948, par act. de 1.800 fr. nominal, à partir de 1949, par action de 2.000 fr. nominal ; à partir de 1952, par action de 4.000 fr. nominal ; à partir de 1953. par action de 5.000 fr. nominal.

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
ACTIF					
Immobilisations (nettes)	503.216	945.668	1.308.931	1.670.827	1.832.174
Autres valeurs immobilisées	19.810	16.666	18.594	13.894	40.526
Réalisable					
Valeurs d'exploitation	275.828	349.059	502.589	493.985	497.605
Débiteurs	208.604	342.605	305.033	255.392	255.951
Titres de placements	114	114	112	—	—

Disponible	63.614	55.729	80.556	197.573	191.119
	<u>1.071.186</u>	<u>1.709.841</u>	<u>2.215.815</u>	<u>2.631.67</u>	<u>2.817.375</u>
PASSIF					
Capital	75.000	225.000	225.000	281.250	375.000
Réserves	566.875	1.031.002	1.296.544	1.534.559	1.610.859
Fonds de renouvellement et provisions	99.429	157.018	287.044	387.429	401.621
Dettes à long terme	154.238	82.671	127.184	137.994	78.944
Dettes à court terme	167.217	164.975	212.052	191.840	246.125
Bénéfices	8.427	49.175	67.991	98.599	104.826
	<u>1.071.186</u>	<u>1.709.841</u>	<u>2.215.815</u>	<u>2.631.67</u>	<u>2.817.375</u>

UNION ÉLECTRIQUE D'OUTRE-MER « UNELCO »
(*L'Information financière, économique et politique, 24 mai 1956*)

Le bénéfice net de 1955 ressort à 107.016.198 fr. Il sera proposé un dividende de 650 fr., dont la mise en paiement aura lieu en obligations Caisse Nationale de l'Énergie (Algérie) et sera accompagnée d'une répartition exceptionnelle, également en obligations, les deux répartitions combinées se traduisant par la remise d'une obligation C.N.E. et des intérêts échus pour 26 actions « Unelco ».

UNION ÉLECTRIQUE D'OUTRE-MER
« UNELCO »
(*L'Information financière, économique et politique, 27 octobre 1956*)

La société communique :
les ventes d'énergie ont progressé de 11,13 % pour le premier semestre de 1956, par rapport à la même période de 1955.
L'exploitation de Dolisie a été mise en service le 1^{er} avril 1956. Un accord est intervenu au sujet du paiement par l'administration de l'A.-E. F. des sommes dues par elle au titre d'exercices antérieurs.

UNION ÉLECTRIQUE D'OUTRE-MER « UNELCO »
(*L'Information financière, économique et politique, 24 janvier 1957*)

La société a reçu du territoire du Moyen-Congo une somme de 100 millions de francs C.F.A. à titre de remboursement anticipé de la dette contractée envers elle pour la distribution d'électricité de Brazzaville et Pointe-Noire.

Le conseil proposera à la prochaine assemblée d'affecter cette recette exceptionnelle à un compte de réserves, en vue de l'augmentation du capital par création d'actions gratuites (une action nouvelle pour deux anciennes).

UNION ÉLECTRIQUE D'OUTRE-MER « UNELCO »
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 mai 1957)

Le bénéfice de l'exercice 1956 s'établit à 236.564.848 francs. Le conseil proposera d'affecter 150 millions à la réserve de prévoyance et de répartir 650 francs net par action.

Il envisage, en outre, sitôt après l'assemblée ordinaire, de porter le capital de 500 à 750 millions (1 action gratuite pour 2 anciennes).

Joseph Marie Antoine BUFFET,
chevalier de la Légion d'honneur (1958)

Né le 22 juin 1900 à Ugine (Savoie).

Marié, 10 enfants.

École Polytechnique (1^{er} août 1918-1^{er} juillet 1920)

Génie (1^{er} septembre 1920 au 1^{er} octobre 1922).

Ingénieur dans des sociétés de construction de matériel électrique (1922-1928), puis à l'Industrielle Coloniale (1928-1936), puis directeur général et administrateur-directeur général de l'Union Électrique coloniale

Officier du Nicham Iftikar (1935).

Directeur générale de la Société coloniale d'études et de travaux (Socoletra) (1948).

Président du Syndicat Professionnel des services publics d'outre-mer (1949-1951).

Réorganisation des usines et réseaux de : Lomé (Togo), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), Batna, Djelfa (Algérie).

Construction des usines et réseaux de Pointe-Noire, Brazzaville, Bangui, Dolisie (AEF), Port-Vila (Nouvelles-Hébrides), Touggourt (Algérie), Gafsa, Tozeur, Zarzis, Ben-Gardane et Medenine (Tunisie).

Décédé en 1963.

UNION ÉLECTRIQUE D'OUTRE-MER « UNELCO »
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 juin 1958)

Le bénéfice net de 1957 ressort 113.884.949 francs. Solde distribuable 114.031.484 fr. Dividende net proposé 660 fr., égal au précédent, mais s'appliquant au capital augmenté de 50 %.

À l'assemblée extraordinaire du 20 juin, le conseil demandera l'autorisation de principe de porter le capital de 750 millions à un milliard de francs maximum, soit par émission d'actions de numéraire, soit par incorporation de réserves.

UNION ÉLECTRIQUE D'OUTRE-MER « UNELCO »
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 avril 1959)

Les comptes de l'exercice 1958 font ressortir un bénéfice net de 143 millions 920.538 fr. (c. 113.884.000 francs pour 1957).

Le conseil proposera à l'assemblée un dividende net de 650 fr. par action de 5.000 fr. égal au précédent.

WWE 1967 :

LESSAULT Simon]. Administrateur de sociétés. Né à Sainte-Fauste (Indre), le 12. 2.1897. M. : avec Nelly Vignaux. Ét. : Éc. Polytechn. Gr. univ. : ing. du Génie mar. Carr. : prés. Union électr. d'outre-mer, d'Électr. et eaux de Madagascar, Soc. monégasque d'électr., prés.-dir. gén. Sudener, adm. Forclum, Hydro-énergie, Cie gén. des ascenseurs et Ets Hamm réunis, Banque auxiliaire pour le comm et l'industrie, Lille, Bonnières et Colombes, Soc. marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité. Décor. : off. O. nat. Légion d'hon., cr. de guerre G.M. I. A. priv. : 4, rue Pierre-Cherest, 92 Neuilly-sur-Seine ; prof. : 52, rue de Lisbonne, 75 Paris 8 France.

Unelco

(Lyonnaise des Eaux, rapport 1981, p. 20)

En dépit d'incertitudes économiques en Nouvelle-Calédonie et politiques au Vanuatu (ex Nouvelles-Hébrides, l'Union électrique d'Outre-Mer-Unelco a poursuivi en 1981, de manière relativement satisfaisante, sa principale activité de producteur et distributeur d'énergie électrique dans les territoires du Pacifique. Unelco a également accéléré sa diversification en développant notamment le secteur "Energies nouvelles" (solaire, utilisation de la biomasse) et en poursuivant en France son programme d'installation et d'exploitation de petites centrales hydro-électriques.

Si les ventes d'énergie n'ont que faiblement progressé en volume à 154.800 kWh, soit de 3 % par rapport à 1980, elles se sont sensiblement accrues en valeur, passant de 105,9 millions de francs à 145 millions en 1981. L'exercice 1981 s'est soldé par un bénéfice d'exploitation en amélioration (13,7 millions de francs) et par un bénéfice net comparable à celui de l'année précédente, à 7,2 millions (chiffres provisoires) contre 7,4 millions. Unelco a réalisé 32,6 millions de francs d'investissements, dont 9,7 millions de francs directement financés par la société et 22,9 millions pour le compte des concédants et de tiers.
